



COMITE DES PRODUITS

Soixante-douzième session

Rome, 26-28 septembre 2018

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL

Résumé

On trouvera dans le présent document un compte rendu de la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2016-2019, et le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité pour 2018-2021.

Les programmes de travail pluriannuels élaborés par les organes directeurs de la FAO sont des instruments destinés à améliorer la gouvernance de leurs travaux et la responsabilisation à cet égard.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à:

- examiner le rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2016-2019;
- examiner et approuver le projet de Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2018-2021, qui figure en annexe au présent document.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boubaker Ben-Belhassen
Secrétaire du Comité des produits (CP)
Adresse électronique: boubaker.benbelhassen@fao.org

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



I. Contexte

1. À sa soixante et onzième session, en octobre 2016, le Comité a été saisi d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de son Programme de travail pluriannuel pour 2012-2016 et a examiné et approuvé le Programme de travail pluriannuel proposé pour 2016-2019.
2. Le Programme de travail pluriannuel doit permettre d'améliorer l'obligation redditionnelle et la bonne gouvernance des organes directeurs de la FAO. Le présent document a été mis au point en tenant compte des indications du Comité des produits, du Conseil et de la Conférence, et il est censé constituer une base pour guider les travaux du Comité durant la période 2018-2021. Comme le précédent Programme de travail pluriannuel, le nouveau projet a été élaboré sur la base du mandat du Comité.

II. Rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel 2016-2019

3. Conformément au Programme de travail pluriannuel approuvé pour 2016-2019, le Président et le Bureau ont facilité des réunions et des activités intersessions régulières, avec l'aide du Secrétariat.
4. Depuis la dernière session du Comité, le Bureau a tenu 11 réunions pour débattre des mesures de suivi et d'autres questions connexes, planifier les activités intersessions et préparer la soixante-douzième session du Comité.
5. Le Bureau a contribué à améliorer la gouvernance du Comité en consultant les groupes régionaux, par l'intermédiaire des représentants régionaux présents en son sein. Cela s'est révélé utile pour la préparation des activités intersessions et pour l'élaboration du projet d'ordre du jour de la soixante-douzième session du Comité.

A. Stratégie, définition des priorités et planification du budget

6. À sa soixante et onzième session, le Comité s'est penché sur la situation des marchés des produits et sur les questions de politique relatives aux marchés et au commerce agricole, ainsi que sur les principaux aspects et les priorités de travail concernant les marchés internationaux des produits. Ses orientations et ses recommandations ont fourni une base solide à l'établissement de priorités et à l'élaboration du programme de travail de l'Organisation dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Plan à moyen terme (PMT) 2018-2021 et du Programme de travail et budget (PTB) 2018-2019.
7. Le Président a présenté le rapport de la soixante et onzième session du Comité des produits à la cent cinquante-cinquième session du Conseil, en décembre 2016. À cette occasion, il a insisté sur les recommandations du Comité concernant les priorités techniques dont il fallait tenir compte dans le Cadre stratégique ainsi que dans les plans d'action et les programmes concernant les travaux futurs de l'Organisation. Les recommandations du Comité ont été approuvées par le Conseil et figurent dans le rapport final de ce dernier¹.

B. Avis sur les questions de politique et de réglementation

8. Par l'intermédiaire de son Président, le Comité a présenté son rapport et ses recommandations à la quarantième session de la Conférence (3-8 juillet 2017). Ces recommandations, y compris celles ayant trait aux domaines de travail prioritaires, ont été approuvées par la Conférence et incluses dans le rapport de cet organe².

¹ Rapport du Conseil de la FAO, cent cinquante-cinquième session, Rome, 5-9 décembre 2016.

² Rapport de la Conférence de la FAO, quarantième session, Rome, 3-8 juillet 2017.

9. Le 24 octobre 2017 s'est tenue sous les auspices du Comité des produits une manifestation qui avait pour thème «Les échanges et le Programme de développement durable à l'horizon 2030». L'objectif de cette manifestation était double: i) informer et sensibiliser les Membres au sujet de l'état d'avancement des négociations agricoles au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de la préparation de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC; et ii) examiner et mettre en évidence le rôle du commerce dans la concrétisation de la sécurité alimentaire et dans l'amélioration de la nutrition, ainsi que l'articulation des besoins en matière de sécurité alimentaire dans le système commercial multilatéral, dans le cadre du Programme 2030. En plus de la FAO, des représentants de l'OMC, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Centre international pour le commerce et le développement durable sont intervenus en tant qu'orateurs et ont participé aux groupes de discussion. Cette manifestation a offert une occasion unique de dialogue et de débats sur d'importants thèmes d'actualité. Le Directeur général de la FAO a présenté des observations liminaires et le Directeur général de l'OMC a adressé un message vidéo aux participants.

10. Le 13 juillet 2018, sous les auspices du Comité des produits, la FAO et l'OCDE ont organisé ensemble un séminaire, au Siège de la FAO, qui avait pour objet de favoriser et de mettre en évidence la collaboration entre les deux organisations. Ce séminaire a été l'occasion: i) de présenter la publication Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2018-2027; ii) de faire le point sur l'évolution des politiques agricoles à l'échelle mondiale; et iii) de débattre de l'importance que revêtent le suivi et l'évaluation des politiques pour la prise de décision. Il est prévu d'organiser en marge de la soixante-douzième session du Comité des produits un autre séminaire conjoint qui aura pour thème la croissance durable de la productivité et les changements climatiques.

11. À la demande du Président du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, les contributions du Comité des produits au Forum politique de haut niveau pour le développement durable ont été élaborées et présentées en 2017 et en 2018. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est la principale instance des Nations Unies qui s'occupe du développement durable, et il joue un rôle central dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD) au niveau mondial. Il se réunit chaque année sous les auspices du Conseil économique et social.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

12. En ce qui concerne le rapport du Comité des produits, les documents et la qualité des délibérations de la soixante et onzième session du Comité ont permis d'élaborer un rapport concis, qui met en avant des recommandations spécifiques et axées sur l'action en vue de leur transmission au Conseil et à la Conférence de la FAO.

13. À sa soixante et onzième session, le Comité a été saisi d'un rapport intérimaire sur son Programme de travail pluriannuel 2012-2016 et a approuvé son Programme de travail pluriannuel pour 2016-2019. Cela a contribué à améliorer ses travaux s'agissant de la responsabilisation et de l'efficacité de la gouvernance.

14. Le Bureau du Comité, en particulier le Président, a entretenu des contacts réguliers et constants avec le Secrétariat, installé au sein de la Division du commerce et des marchés.

15. Le projet d'ordre du jour de la soixante-douzième session du Comité a été élaboré en étroite consultation avec le Bureau et le Secrétariat. S'agissant du Bureau, la représentation régionale a encore facilité les interactions avec les différents groupes régionaux et a contribué à la conception de l'ordre du jour.

16. Une consultation régulière a été maintenue entre le Comité des produits et les trois autres comités techniques, à savoir le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts, en vue de renforcer la coopération et la consultation, s'agissant en particulier des enjeux de gouvernance d'ampleur mondiale. Les quatre comités techniques ont conjointement organisé une

manifestation parallèle sur les comités techniques de la FAO et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours de la cent cinquante-huitième session du Conseil, le 5 décembre 2017. Cette manifestation a pris la forme d'une conférence-débat, au cours de laquelle sont intervenus des orateurs représentant la FAO et les comités techniques.

ANNEXE

COMITÉ DES PRODUITS Soixante-douzième session Rome, 26-28 septembre 2018

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL 2018-2021 DU COMITÉ DES PRODUITS

I. Objectifs du Comité des produits pour 2018-2021

1. Le Comité des produits examine régulièrement les problèmes liés aux produits ayant une dimension internationale et effectue des enquêtes factuelles et interprétatives de la situation des produits dans le monde, en vue d'orienter une action concertée des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail de l'Organisation dans le domaine des marchés des produits agricoles, des questions de politiques agricoles et commerciales et des problèmes naissants liés aux marchés et au commerce. Le Comité donne à la Conférence des avis fondés sur les faits et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

II. Résultats pour 2018-2021

A. Stratégie, définition des priorités et planification du budget

2. Résultat:

L'Organisation a une stratégie claire et des priorités, des programmes, des structures organisationnelles et des budgets bien définis s'agissant des questions relevant du mandat et des attributions du Comité.

3. Indicateurs et objectifs:

- Une présentation succincte de l'évolution des marchés et des politiques a lieu durant les sessions ordinaires du Comité des produits.
- Une analyse de la situation des produits agricoles à l'échelle mondiale (La situation des marchés des produits agricoles 2018) est examinée par le Comité, à sa soixante-douzième session.
- Les recommandations formulées au sujet du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) sont incluses dans les rapports du Conseil de la FAO.

4. Produit:

Un rapport du Comité contenant des recommandations claires, précises et consensuelles sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget de l'Organisation, qui sont examinées par le Conseil et offrent à ce dernier une base solide sur laquelle fonder ses orientations et ses décisions.

5. Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour la communauté internationale.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres instances régionales et mondiales intéressant les produits ainsi que leurs incidences pour les États Membres et la FAO.
- Examiner les décisions et les recommandations émanant d'autres organes directeurs et statutaires et sous-comités de la FAO.

- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations claires, consensuelles, opportunes, soigneusement élaborées et applicables sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget, au titre du Cadre stratégique révisé, dans les secteurs qui relèvent des produits et du commerce.
- Organiser, le cas échéant, des événements dans les domaines relevant du mandat du Comité.

B. Avis sur les questions de politique et de réglementation

6. Résultat:

Sur la base des recommandations du Comité et compte tenu des priorités et des spécificités régionales, la FAO, par l'intermédiaire de sa Conférence, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

7. Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité, en utilisant ses avis et ses recommandations pour orienter leurs activités et leurs politiques au niveau national.
- Des recommandations claires et concrètes sur des questions de politique et de réglementation figurent dans les rapports du Comité.
- Des recommandations claires et précises sont faites en temps utile par le Comité à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.
- Des recommandations formulées par le Comité sont reprises dans le cadre d'autres tribunes internationales, en particulier le Forum politique de haut niveau pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

8. Produit:

Des recommandations claires et consensuelles adressées à la Conférence de la FAO sur les cadres, mécanismes et instruments de politique et de réglementation.

9. Activités:

- Faire rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation découlant des délibérations du Comité.
- Examiner l'état des accords, instruments et processus internationaux pertinents, dans les domaines de compétence du Comité.
- Se pencher sur les enjeux, nouveaux et récents, et recommander des politiques et des actions possibles pour les États Membres, la FAO et les autres parties prenantes concernées.
- Contribuer à d'autres processus et instruments internationaux, selon qu'il convient.

III. Planification efficace du travail du Comité des produits

10. Résultat:

Le Comité des produits travaille avec efficacité et efficacité selon une approche orientée vers l'action et où chacun a sa place en se conformant au plan de travail établi et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

11. Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité des produits sont établis en étroite concertation avec les groupes régionaux, sont ciblés et tiennent compte des besoins nouveaux.
- Les rapports du Comité sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes; ils sont mis en temps utile à la disposition des États Membres, du Conseil et de la Conférence.
- Les documents du Comité sont mis en circulation dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session.
- Des activités et des manifestations intersessions sont organisées sur des questions qui relèvent du mandat du Comité et sont d'une importance particulière et opportune pour la communauté internationale.

12. Produits:

- Approbation du rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2016-2019.
- Adoption, en 2018, du Programme de travail pluriannuel du Comité des produits pour 2018-2021.

13. Activités:

- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et à la rédaction du rapport final.
- Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, faire un meilleur usage du temps à disposition.
- Faciliter la coordination avec d'autres comités techniques de la FAO, selon qu'il convient.

IV. Méthodes de travail

14. Le Comité appuie ses travaux sur l'examen et l'analyse périodiques des tendances mondiales en matière de marchés des produits, de politiques commerciales et des questions connexes dans le domaine de son ressort. Ses méthodes de travail sont les suivantes:

- contacts périodiques et concertation avec le Secrétariat du Comité des produits hébergé au sein de la Division du commerce et des marchés;
- collaboration avec les organes directeurs de la FAO et les organes statutaires pertinents placés sous les auspices de la FAO;
- liaison avec le Comité du Programme sur des questions de stratégie et de priorité et avec le Comité financier sur des questions financières et budgétaires;
- interaction avec d'autres forums internationaux actifs dans les domaines relevant du mandat du Comité, y compris grâce à la participation éventuelle de membres du Bureau à des réunions et à des manifestations internationales;
- activités ordinaires entre les sessions, avec l'aide du Président et du Bureau du Comité et avec le soutien du Secrétariat;
- promotion et facilitation de la participation des organisations d'agriculteurs, de la société civile et du secteur privé, dans la mesure permise par les règles et règlements de l'Organisation;
- promotion de la visibilité du Comité, y compris en rendant ses recommandations et ses activités plus accessibles dans le cadre des processus de suivi et d'examen à l'échelle mondiale.

15. Les points permanents ci-après figureront à l'ordre du jour des sessions du Comité:
- adoption de l'ordre du jour et du calendrier provisoires;
 - désignation des membres du Comité de rédaction;
 - situation et perspectives du marché des produits à court et moyen termes;
 - informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'OMC et les accords commerciaux régionaux;
 - rapports des groupes intergouvernementaux sur les produits;
 - programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés des produits et du commerce;
 - programme de travail pluriannuel;
 - élection des nouveaux membres du Bureau;
 - organisation de la session suivante du Comité;
 - adoption du rapport.
16. Des recommandations relatives à des questions spécifiques de l'ordre du jour de la soixante-treizième session du Comité seront mises au point par le Bureau, en consultation avec les groupes régionaux et en tenant dûment compte des décisions pertinentes prises par les autres organes directeurs de la FAO, ainsi que de l'évolution des processus et instruments internationaux pertinents à l'échelle internationale et régionale s'agissant des produits et du commerce agricoles.